

**Compte rendu de la réunion du Comité consultatif de quartier :
« Le Lys » du jeudi 18/11/2010
Questions diverses**

Animation : Michel MADELEINE, Sylvine CROS, Jean-Pierre BONNINGUE, Jérôme SCHMIED représentant la Police Municipale

Monsieur MADELEINE aborde le point 6 de l'ordre du jour : **Questions diverses du quartier.**

- 1) Lecture de la lettre de Madame RAVERDY, écrite en son nom propre et non en tant qu'élue du quartier, qui demande en premier lieu que ne soient abordées que les questions relatives au quartier du Lys et lui seul. Elle estime que les Bulletins d'Information Municipaux (BIM) renseignent parfaitement sur la ville de Lamorlaye dans sa globalité.
- 2) **Sur demande le l'assistance, présentation par Jean-Pierre BONNINGUE des élus du quartier du Lys depuis septembre 2008:**

Pour les Habitants :

Mme DANIEL Patricia (absente); Mme DANTOING Édith (présente), Mme MORESMO Corinne (présente)
Mr. MICCOLI Harris (absent excusé); Mr. PIETERANENS Éric (absent); Mr. RAVERDY Pierre (absent excusé); Mme RAVERDY Yvonne (présente); Mr. VOOG Raphaël (absent excusé)

Pour les élus Municipaux :

Mr. GARNIER Didier (absent excusé) ; Mr. MADELEINE Michel (présent) ; Mme CROS Sylvine (présente) ; Mr. BONNINGUE Jean-Pierre (présent) ; Lucienne JEAN (présente) et Joseph MICCOLI (présent à titre personnel).

Pour les associations :

Mme VERNON Halina-ACVEL (présente) ; Mr. MERCIER Alain- ADELYS (présent) ; Mr. FILLON Jean-Pierre ASLC (présent) ; Mr VOGEL Pierre-ASLC (présent).

3) La charte de fonctionnement des comités consultatifs de quartiers de septembre 2008 ;
Cette charte créée en septembre 2008, approuvée par le Conseil Municipal le 31 juillet 2008, définit les différents quartiers, les champs d'intervention, l'évolution des compétences, la composition et le fonctionnement des 3 collèges, la coordination des comités, les relations avec le Conseil Municipal ainsi que les informations sur les activités des comités.

L'ensemble de son contenu a servi de base aux élections des élus des 3 collèges comme nous l'avons vu au paragraphe précédent. Il s'avère que ce document initial, qui conserve toute sa valeur, présente quelques lacunes inévitables et nous prévoyons d'y apporter quelques modifications et ajouts dont nous parlerons à la réunion de l'ensemble des comités consultatifs le 30 novembre à 20h au Foyer Culturel. Merci de vous reporter au § V « révision de la Charte » du compte rendu du 14 novembre concernant la partie commune de l'ordre du jour de l'ensemble des quartiers.

4) Éclairage public (courrier de Mme RAVERDY)

Question : Quels sont les travaux prévus au niveau de l'éclairage public sur les voies communales ?

Réponse : Déjà réalisés ; éclairage avenue Charles de Gaulle entre la Chaussée de Bertinval et le panneau d'entrée de ville « LAMORLAYE » et avenue de Beaumont entre le rond point Manin et la Grande Avenue.

La prochaine tranche de travaux prévue sur les voies communales en 2011 :

- Avenue de Beaumont : de la Grande avenue à Gouvieux
- 14ème Avenue : du rond point de l'étoile à la 15ème avenue
- Avenue Reberteau : du rond point Manin à la Grande avenue

5) Gestion différenciée (Courrier de Mme RAVERDY)

Questions : Présentation de la gestion différenciée des espaces verts dans le lys !

Réponses : Les informations sur la gestion différenciée des espaces verts de la commune sont traitées au § III du compte rendu du 14 novembre.

En ce qui concerne le quartier du Lys deux essais ont été réalisés :
1 sur le rond point Manin, mais qui manquait un peu de couleurs vives.
1 sur le rond point du Lys après travaux d'assainissement, donc un peu tard dans la saison et sur un sol pas suffisamment stabilisé.

6) Décorations de Noël (Courrier de Mme RAVERDY)

Question : Pouvez-vous détailler les endroits où la mairie installera les décorations de Noël ?

Réponse : Les décorations de Noël sont maintenues à l'identique de 2009, en centre ville principalement, puisque c'est le lieu de passage de tous les Morlacuméens. Un sapin sera installé au vieux Lys pour les fêtes, mais le budget de la commune ne permet pas d'autres extensions pour le moment.

7) Rond points du Lys (courrier de Mme RAVERDY)

Questions : Quand les travaux de sécurisation des ronds points du Lys seront-ils achevés ?

Réponse : Nous sommes en cours de règlement du litige avec la société Lacroix Signalisation qui avait commis des malfaçons au niveau du marquage au sol et qui a reconnu les faits. Les travaux de remise en état seront exécutés dès que possible après le règlement du sinistre.

8) Clôtures des propriétés du Lys (courrier de Mme RAVERDY)

Question : Que compte faire la mairie pour que soient respectées les normes concernant les clôtures des propriétés du Lys (voir article UL11 du POS) ?

Réponse : Règle : lorsque la clôture fait partie du permis de construire, le service urbanisme, pour donner la conformité, vérifie maison et clôture. Si la clôture est réalisée suite à une « déclaration préalable de travaux » le service urbanisme n'a pas d'obligation de vérification. Par contre toutes ces informations sont transmises systématiquement au bureau de l'ASLC.

Confirmation : les bâches vertes sont interdites ainsi que les murs.

9) Horaire des engins motorisés le dimanche et les jours fériés (courrier de Mr. VOGEL);

Question : une grande majorité des résidents du Lys souhaite que soit interdite l'utilisation des engins motorisés dans les jardins, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h pour harmoniser ces jours et horaires avec ceux de Gouvieux, puisque ce point est de la compétence du Maire.

Réponse : Il est rappelé que les horaires à Lamorlaye ont été instaurés afin de permettre à tous les habitants qui travaillent ou qui ne viennent dans leur résidence qu'en fin de semaine de pouvoir entretenir leur terrain. Les personnes qui assistent à la réunion souhaitent dans leur majorité que les horaires actuellement en vigueur soient maintenus à savoir :

Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-19h

Le samedi : 9h- 12h et 15h- 19h

Le dimanche : 10h-12h

Par contre, nous sommes pour le respect strict de ces horaires. Il faut également veiller à ce que les entreprises ou artisans qui travaillent chez vous soient informés de ces contraintes et les respectent.

Rappel important : Les feux sont strictement interdits toute l'année.

10) Réouverture du pont de Boran, avenue de la plage, avenue de Boran. (courrier de Mr. VOGEL);

Question : Depuis la réouverture du pont de Boran, le nombre important de véhicules en circulation et leurs vitesses excessives sont à nouveau en augmentation ; en plus de la limitation de vitesse à 50Km/h il est indispensable de prendre une mesure d'interdiction de doubler, en effectuant un tracé de ligne continue.

Réponse : Les principales voies qui desservent le pont de Boran sont départementales, nous allons transmettre vos demandes au Conseil Général et à la Gendarmerie pour qu'ils puissent intervenir.

11) Enfouissement des réseaux (courrier de Mr FILLON)

Question : Nous constatons un état de décrépitude des réseaux sur de nombreuses voies, les fils qui pendent, les poteaux tombent ou penchent dangereusement, des pannes de plus en plus fréquentes sont à déplorer lors des tempêtes. Quand la commune envisage-t-elle d'y remédier en enfouissant les réseaux ? Avez-vous un planning à cet effet ?

Réponse : Comme vous le savez le Lys est un domaine privé et une convention est en cours d'élaboration entre l'ASLC et la commune de Lamorlaye afin de définir les règles qui doivent s'appliquer dans les domaines où nous devons prendre ensemble des décisions dans l'intérêt général du domaine, de ses habitants, de la commune, des droits et des devoirs de chacun.

12) Vieux Lys

Question : Est-il possible de sécuriser le carrefour du vieux Lys ?

Réponse : Oui, nous savons que cet endroit est très dangereux, en venant de Charles de Gaulle pour aller sur Royaumont, il faut être très prudent.

Le Conseil Général, gestionnaire des RD consulté ne pourra pas prendre en charge ces travaux avant plusieurs années.

Nous étudions donc un rond point pour fluidifier la circulation en la sécurisant.

Pour ce faire il faut :

- 1) Acquérir le terrain « DEVICQ »
- 2) Établir le projet
- 3) Demander au conseil Général l'autorisation de le réaliser

13) Information sur le remplacement du plomb

Un programme de remplacement des branchements en plomb avant compteur est prévu au cours du 1^{er} semestre 2011 par la Lyonnaise des Eaux, il concerne les voies : 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 15^{ème}, avenue de Beaumont et avenue de Sylvie.

Il revient à chaque propriétaire de vérifier ou de faire vérifier que le branchement entre compteur et maison est bien conforme à la législation.

En effet depuis novembre 2007, un dossier de diagnostic technique doit obligatoirement être fourni par le vendeur, il contient 7 documents dont le plomb. Si l'un des diagnostics venait à démontrer la présence de plomb, la vente peut malgré tout être réalisée. En effet ces diagnostics ont un rôle simplement informatif. De même s'ils ne peuvent vous obliger à réaliser des travaux, l'acheteur disposera, lui, d'arguments incontestables en faveur d'une diminution du prix de vente.

14) convention entre le Lys et la municipalité de Lamorlaye

Questions écrite du 30/11: Mme Vernoy (ACVEL) rappelle que sa demande a déjà été formulée et non retranscrite ; elle demande des informations sur la convention entre le domaine du Lys et la Municipalité.

Réponse de monsieur le Maire : La convention est en cours d'élaboration c'est un document juridique qui va définir les règles de fonctionnement et la répartition des coûts entre l'ASLC et la municipalité de Lamorlaye pour des dépenses communes. Elle sera présentée au comité consultatif de quartier après son approbation par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, en réponse à la 2^{ème} question de Mme Vernoy, la nouvelle Charte approuvée lors de la réunion du 30 novembre, prévoit d'indiquer sur le site de la Mairie les coordonnées des élus des comités consultatifs de quartiers.

D'autres questions sont posées, mais, ne concernant que les voies privées du Lys, elles ne sont donc que du ressort de la gestion de l'ASLC (éclairage sur les avenues du Lys, haies débordantes, arbres morts, entretien des accotements, création de puisards, etc.). Il faut rappeler que toutes les avenues numérotées de 1 à 12 et 15 sont privées et gérées par l'ASLC. La 14^{ème} Avenue et les avenues comportant un nom sont communales et gérées par la commune. Les avenues de Gouvieux, Charles de Gaulle, de la Plage, de Boran, et de Viarmes sont des départementales gérées par le Conseil Général.

Prises de notes : Sylvine CROS

Rédacteur : Michel MADELEINE

Fin de la réunion : 22heures

Compte rendu modifié et validé lors de la réunion du **30 novembre 2010**

NB : Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les élus du comité consultatif de votre quartier